

# PLAN NUMERIQUE REGIONAL

## Présentation du Plan Numérique Régional DOBS 2007

# Plan Numérique Régional

---

- **Accès Internet pour tous** : Développement de lieux publics à Internet dans les communes inférieures à 1500H,
- **Démarche Régionale en faveur des Espaces Publics Numériques**
- **Cohésion sociale** : Résorption de « zones blanches sociales » avec un fort accompagnement de proximité,
- **Appui Tic aux entreprises** : chèques Créateurs, enquête sur les usages TIC, Dispositif CoRDEe
- **Développement des usages** : mise en place de portails de services régionaux accompagnée d'une volonté régionale de généraliser l'adresse électronique pour tous,
- **Développement du Logiciel Libre en Poitou-Charentes**, tant en direction des collectivités territoriales, des entreprises et des associations qu'au sein des services de la Région, en veillant à la mutualisation de ces logiciels
- **Résorption des zones blanches Internet** : les 180 communes dont le taux d'éligibilité est inférieur à 80% , mise en œuvre de la décision de l'ARCEP sur le Wimax

**NB** : La Région pilote un groupement de commandes pour le renouvellement du marché RENATER

# Accès à Internet pour tous

---

## Contexte

- En 2005, la Région PC a lancé un dispositif d'aide à l'équipement des petites communes : 226 ont bénéficié de ce dispositif
- La Région souhaite améliorer et élargir ce dispositif afin d'accentuer l'effort de résorption de la fracture numérique dans les zones rurales
- La Région souhaite lancer une opération « Adresse électronique pour tous » : beaucoup de citoyens ont besoin d'être accompagnés pour disposer d'une telle adresse et d'être rassurés sur son utilisation.

# Accès à Internet pour tous

---

## Objectifs

- Développer les accès publics à Internet dans les petites communes, dans des lieux qui puissent être le plus facilement accessibles par le citoyen (mairie, café, bibliothèque, ..),
- Accompagner l'appropriation des usages sur le net en favorisant la rencontre des habitants et la redécouverte d'une certaine convivialité autour du partage des ressources numériques

# Accès à Internet pour tous

---

## Critères d'éligibilités

- Projet porté par une commune ou des communes totalisant moins de 1500 habitants
- Accès public à Internet ouvert sur un minimum de 20H par semaine

## Financement

- Un financement à hauteur de 500 Euros et 200 Euros pour un équipement Wi-Fi
- Utilisation des emplois tremplins associatifs pour le développement des usages.

## Contexte : un existant de qualité

### Espaces Publics Numériques (EPN) et des Accès Publics à Internet (API) Répartition par territoire en Poitou-Charentes

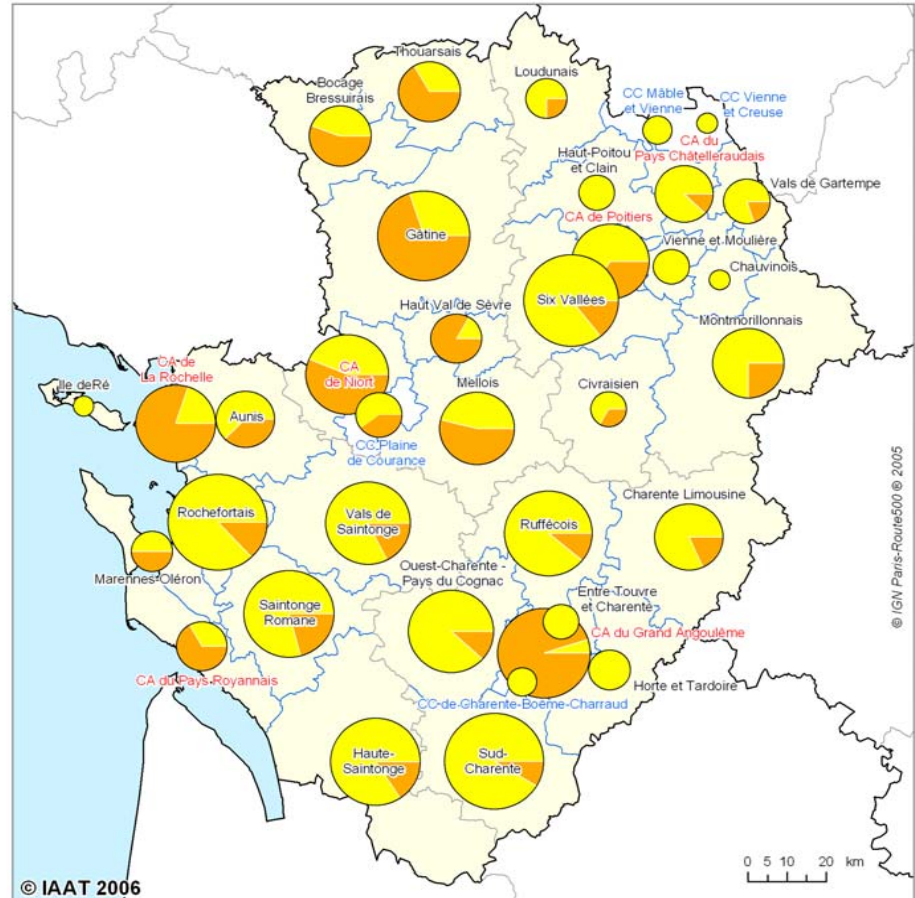
TERRITOIRE	API	EPN
CC CHARENTE-BOËME-CHARRAUD	2	0
CC MAÛLE	9	19
CHARENTE LIMOUSINE	9	2
RUFFÉCOIS	16	2
SUD-CHARENTE	21	2
HORTE ET TARDOIRE	4	0
OUEST CHARENTE - PAYS DU COGNAC	15	2
ENTRE TOUVRE ET CHARENTE	3	0
<b>CHARENTE</b>	<b>71</b>	<b>27</b>
CA PAYS ROYANNAIS	3	4
AUNIS	5	3
ROCHFORTAIS	20	3
ILE DE RE	1	0
VALS DE SAINTONGE	14	3
HAUTES-SANTONGE	16	3
MARENNES-OLÉRON	2	2
SAINTONGE ROMANE	15	4
CA LA ROCHELLE	3	12
<b>CHARENTE-MARITIME</b>	<b>78</b>	<b>34</b>
CAI	2	9
CC PLAINES DE COURANCE	3	2
BOCAGE BRESSUIRAIS	4	5
THOUARSAIS	3	6
GATINE	6	14
MELLOIS	6	7
HAUT VAL DE SEVRE	1	5
<b>DEUX-SEVRES</b>	<b>30</b>	<b>48</b>
CA PAYS CHATELLERAUDAIS	2	1
CC MABLE ET VIENNE	2	0
CC VIENNE ET CREUSE	1	0
CAIF	3	5
LOUDUNAIS	3	1
VALS DE GARTEMPE	4	1
CHAUVINOIS	1	0
CIVRAISIEN	2	1
SIX VALLEES	18	3
MONTMORILLONNAIS	9	3
VIENNE ET MOULIERE	3	0
HAUT-POITOU ET CLAIN	3	0
<b>VIENNE</b>	<b>62</b>	<b>15</b>

#### Nombre d'EPN et/ou d'API par Territoire



EPN = Espace Public Numérique  
API = Accès Public à Internet

Source : Conseil Régional Poitou-Charentes (1er septembre 2006)



## Objectifs

- Conduire une démarche en faveur de l'accès public à Internet et à des services de proximité utiles au quotidien
- Promouvoir la philosophie des EPN régionaux suivante :
  - Mise à disposition de tous les outils nécessaires pour l'acquisition de connaissances importantes et précises dans le domaine des Ntic
  - Réalisation d'actions de sensibilisation, d'initiation et de formation au multimédia à partir de contenus culturels, éducatifs, administratifs et artistiques en fonction des différents types de population
  - Contribution au développement local par la mise en réseau des acteurs du territoire duquel il dépend mais aussi par la mise en réseau des partenaires agissant indirectement sur le maintien ou la création de nouveaux services publics
  - Participation à la modernisation des services publics et au développement de l'administration électronique en favorisant les pratiques et constituant un vecteur d'informations privilégié.

## Démarche retenue :

- Soutien aux dernières zones ne disposant pas d'un accès public à Internet
- Adhésion à la charte NETPUBLIC
- Mutation des accès publics à Internet de la Région en Espaces Publics Numériques
- Création d'un fonds d'aide à l'accessibilité des personnes en situation de handicap aux outils numériques et à l'Internet
- Etablissements de partenariats
- Mise en place d'une dynamique régionale du réseau EPN en région

## Démarche Régionale sur les Espaces Publics Numériques

Qualification	Critère d'éligibilité	Possibilité de financement
Accès public à Internet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ordinateur à disposition du public</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement « accès Internet pour tous » voté à la commission permanente du 15 mai 2006</li> <li>• Éligibilité aux financements permettant d'accéder au label « premier clic » (annexe5)</li> </ul>
Espace public numérique « premier clic »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaire aux critères du label national Netpublic.</li> <li>• Utilisation des logiciels libres lorsque ceux-ci sont de qualité et disponible sur le marché.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès des animateurs à des formations aux logiciels libres.</li> <li>• Éligibilité aux financements permettant d'accéder au label « second clic »</li> </ul>
Espace public numérique « second clic »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaire aux critères d'éligibilité un clic.</li> <li>• Dispose d'au moins quatre ordinateurs.</li> <li>• Ouverture au public plus de 20 heures par semaine.</li> <li>• Un ordinateur sur quatre accessible aux handicapés.</li> <li>• Présence d'un animateur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de financement d'un emploi-tremplin TIC</li> <li>• En cas de projet d'usage rencontrant les priorités régionales, possibilité de recevoir une subvention pluriannuel pouvant atteindre 1000euros/ans.*</li> <li>• Éligibilité aux financements permettant d'accéder au label « troisième clic »</li> </ul>
Espace public numérique « troisième clic »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaire aux critères d'éligibilité deux clics.</li> <li>• Développer un projet consistant dans une spécialité reconnue par la région.**</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de financement de deux emploi-tremplin TIC (selon usage).</li> <li>• Dans le cadre du projet d'usage « spécialité », possibilité de recevoir une subvention pluriannuel pour un montant maximum de 15 000 euros par an. *</li> </ul>

## Contexte

- Une enquête (Source SENSITIC II) indique que 54 % des foyers picto-charentais sont équipés d'ordinateurs en 2004, le pourcentage de connexion à Internet étant de 39%. Dans les habitats sociaux type HLM, il est constaté un taux de connexion d'Internet inférieur à 10%, soit 3 à 4 fois moins que dans toute autre zone géographique en France.
- L'accès Internet reste très onéreux pour les familles populaires (à 20/30 euros pour l'accès plus le coût d'un micro-ordinateur soit 60 euros mensuels environ).
- Les solutions de courant porteur permettent la transmission de données (Internet, TV, signaux de vidéosurveillance, relevés de compteur, surveillance d'ascenseur, ..) en utilisant les infrastructures électriques existantes. Cette technologie permet, entre autre chose, de créer à l'intérieur d'une habitation collective un réseau informatique sans déploiement de câblage spécifique, en utilisant le réseau électrique.

## Objectifs

- Réduire la fracture numérique auprès des personnes socialement démunies en aidant à la mise en place d'une offre incluant l'accès et l'équipement autour de 20 euros, soit un coût trois fois moindre.
- Permettre aux acteurs de l'habitat social de proposer de nouveaux services (Internet avec contrôle parental, TNT, aide aux devoirs, .. ) à moindre coût et de bénéficier pour leurs besoins propres de meilleurs services (optimisation des relevés des compteurs, gestion des accès, ..).
- Renforcer le lien social en s'appuyant sur l'action associative locale. En effet, ce projet de mise en réseau d'habitats collectifs doit s'accompagner de démarches permettant une « maintenance de premier niveau », d'une formation des habitants à l'utilisation de ces nouveaux services, de l'aménagement d'un cybercentre de quartier, lieu d'échanges orientés vers les usages (aide aux devoirs, recherche d'emploi, relais du portail régional Jeunes, ..). Ces démarches pourront s'appuyer sur les structures associatives existantes.
- Dans le cadre des chantiers de renouvellement urbain, la Région pourrait définir des modalités d'intervention relatives à ce projet.

## Budget/financement

- Une première estimation de budget donne un coût de 30 000 euros par immeuble.
- Les financements européens inscrits au DOCUP et ceux de l'Etat inscrits au CPER, seront mobilisés car il s'agit d'équipements qui auraient vocation à pouvoir accueillir différents opérateurs favorisant ainsi la concurrence

## Contexte

- L'investissement dans les technologies de l'information est reconnu comme l'un des principaux facteurs de différenciation pour la compétitivité des entreprises, et donc de maintien ou de création d'emplois. Les entreprises françaises investissent deux fois moins dans les TIC que leurs homologues aux Etats-Unis.
- Le développement de l'usage des Tics est porteur de véritables transformations des systèmes de management, des organisations, des processus de l'entreprise. Par ailleurs, le développement d'Internet a élargi le périmètre de ces transformations, de l'entreprise elle-même à l'ensemble des flux d'échanges entre l'entreprise, ses clients et ses fournisseurs.
- Les Tics sont des outils d'amélioration de la productivité et du développement des entreprises

# Appui Tic aux entreprises

---

## Objectifs

- Développer des usages dynamiques d'Internet, utiles dans le cadre de l'activité des entreprises afin de permettre de maintenir ou emplois, et d'améliorer le service à leurs clients, fournisseurs et partenaires.
- Renforcer l'acquisition d'une culture et de compétences Tic par le développement de la formation professionnelle des salariés du Poitou-Charentes aux Tics.
- Aider les PME à intégrer les Tic dans leurs projets d'évolutions (refonte de système d'informations, mobilité des salariés, site internet intégré au process de l'entreprise,...).

## Budget/financement

- Dispositif CoRDEE (Convention Régionale de Développement de l'Emploi par l'Economie).
- Dispositif CoRDEFoP (Convention Régionale de Développement de l'Emploi par la Formation Professionnelle) pour aider à des plans de formation spécifique Tics.
- Dispositif Atout par l'ANVAR pour aider les PME à intégrer les Tics dans leurs projets d'évolutions.
- Dispositif Actions collectives pour permettre à des filières de développer des outils mutualisables.
- Création d'un chèque conseil « TIC » de 500 euroaux créateurs d'entreprise



**Lancement d'une analyse des Usages TIC en TPE/PME**

# Développement des usages par la mise en place de portails de services régionaux

---

## Contexte

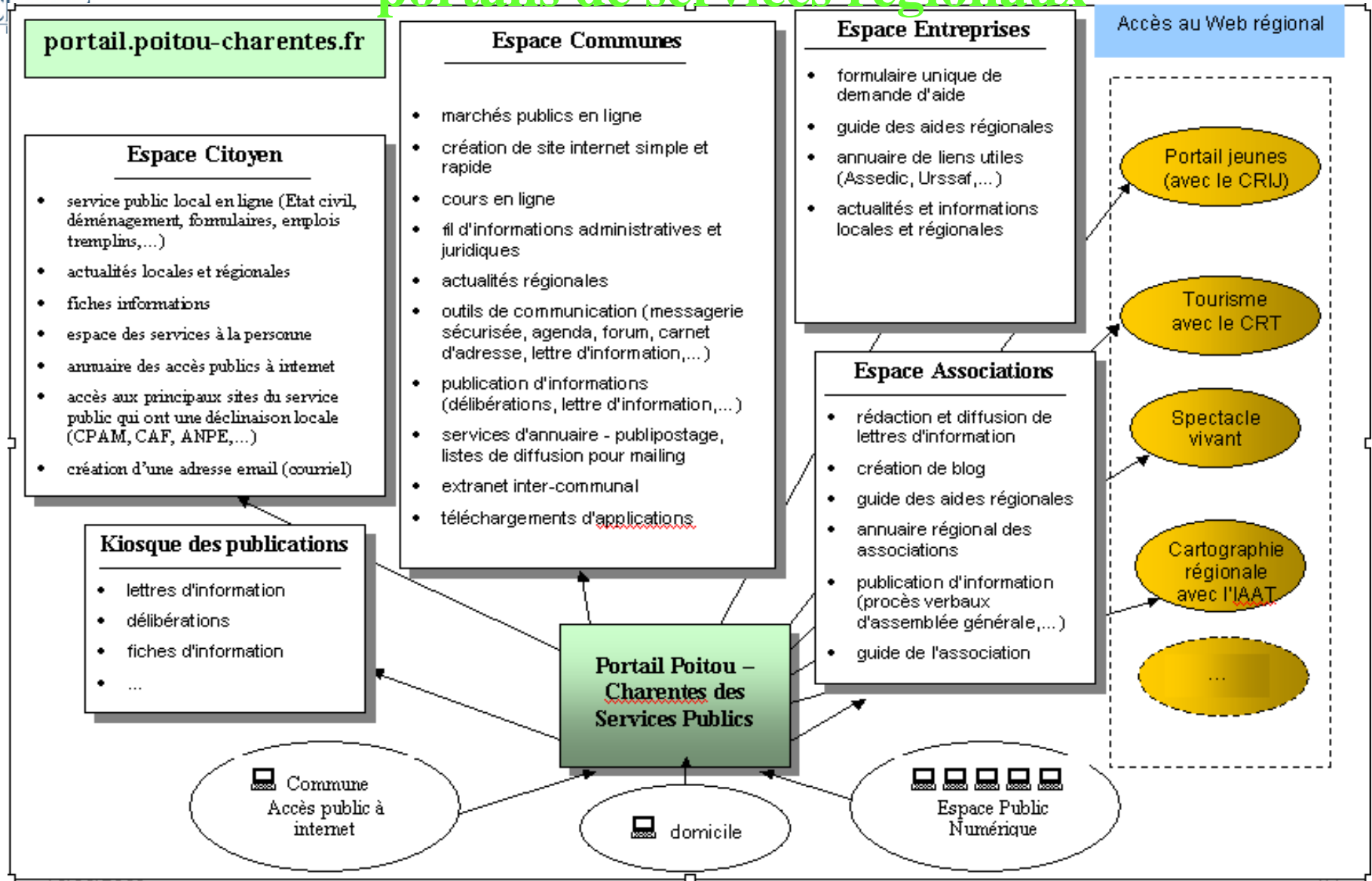
- L'offre de services en ligne reste aujourd'hui faible et dispersée en Poitou-Charentes, ce qui rend difficile sa visibilité et son utilisation pour le public non averti.
- Aussi, la Région s'est engagée à accompagner le développement d'usages à forte valeur ajoutée éducative, sociale, citoyenne, environnementale et économique

# Développement des usages par la mise en place de portails de services régionaux

## Objectifs

- La Région souhaite offrir aux usagers (citoyens, entreprises, associations, ...) des contenus et des services en ligne qui facilitent leur vie au quotidien.
- Pour cela, elle met en œuvre des portails qui puissent répondre simplement et efficacement aux besoins des usagers et les orienter vers les sites ou ressources de la région qui leur permettront d'approfondir leur sujet. Ces portails sont :
  - le portail des Eco-Industries (décidé en Commission Permanente du 11 juillet 2005 et ouverture prévue au 1er semestre 2006 ),
  - le portail Jeunes Poitou-Charentes (décidé en Commission Permanente du 25 avril 2005 et ouvert le 31 mars 2006 ),
  - le portail Poitou-Charentes des Services Publics pour les communes, les citoyens, les entreprises, les associations,... (décidé en Commission Permanente du 25 avril 2005 et ouverture prévue au 2nd semestre 2006),
  - le portail « guichet unique » des aides aux entreprises décidé en Commission Permanente du 30 janvier 2006 (intégration dans le portail Poitou-Charentes des Services Publics),
  - L'enrichissement du site de la Région avec la mise en ligne des délibérations,
  - le portail des Services aux personnes (intégration dans le portail Poitou-Charentes des Services Publics),

# Développement des usages par la mise en place de portails de services régionaux



- Contexte

- Un logiciel est dit libre à partir du moment où son code source est disponible librement sous une licence qui garantisse que les utilisateurs puissent notamment l'améliorer pour le bien de tous et/ou l'adapter à leurs propres besoins,
- La Région souhaite développer l'idée que l'argent public ne doit payer un même produit qu'une seule fois, en particulier l'achat de licences, et d'applicatifs bureautiques et métiers,
- La maîtrise des standards de l'informatique constitue un enjeu économique et de pouvoir important : l'utilisation de standards ouverts ou de formats ouverts permet de gagner en indépendance nationale tout en disposant de produits au plus juste prix,
- Face à la demande grandissante de services en ligne, avec ce que cela suppose de changement dans les circuits de décision, de transparence, de réactivité, la Région se doit d'encourager la confiance des acteurs travaillant dans le secteur du logiciel libre,
- Les développements en logiciel libre permettent une réappropriation de la compétence logicielle au niveau local entraînent ainsi des créations d'emplois,
- Dans le cadre du programme Innovatic de l'Union européenne, la Région, avec les partenaires associés au Portail Poitou-Charentes des services publics, met à disposition des collectivités territoriales, des entreprises et des associations de Poitou-Charentes, des logiciels libres,

- Objectifs
  - Promouvoir les idées du Libre sur l'ensemble du territoire régional
  - Mettre en place un programme de performance de l'administration régional par l'utilisation des logiciels libres
  - Favoriser la mutualisation des actions des collectivités locales autour de l'usage et le développement du logiciel libre

- Démarche

- Lorsque la Région financera des développements, ceux-ci devront, dans la mesure du possible, être réalisés sous licence libre (GPL ou CECILL) et utilisant des formats ouverts ; ces développements seront déposés au sein d'une forge de qualité afin de pouvoir être utilisés par tous,
- La Région va impulser dans le cadre de l'Association des Régions de France (ARF) et au niveau du territoire régional des actions de mutualisation sur le développement de plate-formes de services (transport, environnement, éducation, ..),
- La Région va utiliser, dans la mesure du possible, les applicatifs développés en libre pour ses besoins propres,
- Considérant que l'ADDULLACT (association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales) apporte son soutien à l'usage et au développement des logiciels libres dans les administrations et dans les collectivités locales, en particulier des logiciels métiers, la région adhère à cette association.

# Résorption des zones blanches Internet

---

## Contexte

- L'accès à un Internet haut-débit est aujourd'hui un élément essentiel d'insertion sociale, économique et culturelle.
- Or si le taux moyen de pénétration de l'Internet en France se situe dans la moyenne européenne, certaines zones rurales, dites « zones blanches », se trouvent aujourd'hui privées d'offres d'accès à l'Internet haut-débit.
- En Poitou-Charentes, 95% de la population avait accès à un débit de 512 K à la fin 2005.
- Fin mars 2006, lorsque 100% des répartiteurs téléphoniques seront équipés en technologie DSL, 96,1% de la population de la région accèdera à un débit de 512K, 87,9% à un débit de 1 Mb/s, 83,6% à un débit de 2Mb/s, 46,2% à un débit de 8Mb/s (source France Telecom). La projection faite par France Télécom pour fin 2006, établit que le nombre de lignes téléphoniques éligibles à cette date sera de 97%. En conséquence, 3% de la population régionale est exclue de la solution de connexion par la technologie DSL, soit 34 000 foyers.

# Résorption des zones blanches Internet

---

## Objectifs

- Couvrir les 200 communes pas ou peu éligibles à l'ADSL, de manière à permettre à 99% des habitants du Poitou-Charentes de disposer d'un accès haut-débit à 512 K.
- Soutenir l'ouverture d'un cybercentre par commune ou par ensemble de commune avec un lien 2Mb dédié.
- Contribuer à l'installation d'un point d'accès WiFi sur la commune permettant l'accès Internet aux personnes de passage

# Résorption des zones blanches Internet

---

## Budget/financement

- Pour couvrir une commune (solution Wifi), un budget estimatif de l'ordre de 20 000/40 000 euros est nécessaire, intégrant l'équipement client.
- Les financements européens inscrits au DOCUP et ceux de l'Etat inscrits au CPER, seront mobilisés car il s'agit d'équipements qui auraient vocation à pouvoir accueillir différents opérateurs favorisant ainsi la concurrence.
- La Région soutient les communes qui souhaitent lancer un projet d'actions répondant à ces critères.

# Résorption des zones blanches Internet : Zoom sur le wimax

---

- L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) a attribué par sa décision du 25 juillet 2006 l'octroi d'une licence à la Région Poitou-Charentes
- Cette licence radio présente un grand intérêt pour la région Poitou-Charentes car elle va contribuer à compléter la couverture du territoire en résorbant les zones blanches et mal desservies
- La Région souhaite privilégier l'amélioration rapide de la couverture Haut-Débit sur le territoire régional tout en respectant ses engagements vis à vis de l'ARCEP,
- Chaque collectivité territoriale devra préciser son objectif de couverture de la population, en déduire le coût prévisionnel de son projet, engager une concertation avec la Région sur la répartition du financement requis et prendre les décisions permettant d'assurer ce financement,

# Résorption des zones blanches Internet : Zoom sur le wimax

---

- Les solutions juridiques actuelles comme les Délégations de Service Public ne permettent pas à court terme de déployer rapidement une solution Haut-Débit,
- La Région va céder les droits d'utilisation ou de mettre à disposition des fréquences de la bande 3,4-3,6 GHz attribuées par l'ARCEP au Conseil Régional aux collectivités territoriales souhaitant développer un projet d'amélioration de couverture en application du décret n° 2006-1016 du 11 août 2006 relatif aux cessions d'autorisations d'utilisation des fréquences,
- La Région va aider financièrement les communes souhaitant développer un projet d'amélioration de couverture suivant les règles suivantes avec les mêmes modalités que le règlement des Zones Blanches Internet sachant que les critères d'éligibilité des communes seront définis ultérieurement,

# Plan Numérique Régional

## DOBS 2007 ?

---

- **Développement des usages pour tous**
  - **Pour renforcer la coopération des acteurs publics, elle mettra en œuvre des dispositifs de coordination et d'animation.** En effet, les démarches de mutualisation et de généralisation restent à encourager, en particulier dans le domaine de la mise en commun de plates-formes matérielles et logicielles pour en diminuer les coûts et augmenter le niveau de la qualité de service.
  - Concernant les politiques sectorielles, des gisements importants d'amélioration des services résident dans les domaines de la formation ouverte et à distance, les soins et/ou le suivi de la santé à distance, les portails économiques, l'information touristique, la numérisation du patrimoine culturel, etc.... **Le Portail régional des transports intermodaux sera une des priorités.**
  - La désertification médicale et para-médicale des zones rurales et l'isolement des personnels de santé sont des sujets de préoccupation importants. C'est pourquoi la Région soutiendra les projets de réseaux de santé, de télé-surveillance, de télé-assistance ou de télé-médecine destinés à améliorer la prévention et la qualité du suivi des malades et des personnes âgées.
  - **Le programme INNOVATIC** a permis de développer une vingtaine de projets d'Usages dans les domaines aussi différents que la Culture, Education/formation, cohésion territoriale, économie (agriculture et tourisme). **En 2007, la Région clôturera ce programme et communiquera sur les réussites de ce projet.**

# Plan Numérique Régional DOBS 2007 ?

---

- **Développement des usages dans le tissu des TPE/PME**
  - La Région cherchera à développer des actions de soutien au développement d'une filière T.I.C par des actions collectives et l'aide au conseil pour l'appropriation des TIC. La Région soutiendra le développement de la filière de Images en co-finançant des équipements technologiques structurants, en particulier les projets du Pôle Image du Département de la Charente,

# Plan Numérique Régional

## DOBS 2007

---

- **Développement des usages Enseignement supérieur/éducation**
  - La Région poursuivra **ses expérimentations dans le domaine du soutien scolaire avec les lycées pilotes**. Le projet portable lycéen devrait être défini et lancé en 2007.
  - Les TIC favorisent la modernisation des outils et des pratiques pédagogiques. A cet effet, la Région encouragera des **projets innovants dans le domaine des contenus ludo-éducatifs** et de la **formation ouverte et à distance**.
  - Aux côtés des universités de Poitiers et de La Rochelle, de l'IUFM et du CROUS, la Région participera étroitement à la mise en œuvre du programme « **Université Numérique en région Poitou-Charentes** » dont l'objectif consiste à donner aux étudiants des outils de travail modernes et la formation nécessaire pour les utiliser.